

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 11 mars 2024

Délibération ou arrêté n° 18

Date de convocation :  
05/03/2024

Date d'affichage :  
18/03/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19  
- présents : 15

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Objet :

Prise en charge formation  
BAFA

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le  
15/03/2024

Et publication et notification  
du 18/03/2024

L' an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

**Etaiet présents :** M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

**Etaiet excusés :** Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte  
Mme Géraldine Lefèvre avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt  
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot  
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin

Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Melle Louna Réty a effectué bénévolement une période d'une semaine en immersion afin de découvrir l'animation. En contrepartie, il propose de prendre en charge sa formation générale BAFA pour un montant de 230 €.

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

**Décide**

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre en charge la formation BAFA de Melle Louna Réty pour un montant de 230 €.

La secrétaire de séance



Mme Anne Lebrun – Merlin

Le Président



Thierry Linéatte